

Procès-verbal de la 1^{ère} réunion de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de NIORT, SCIECQ, ECHIRÉ, SAINT-GELAIS et CHAURAY

L'an deux mille dix-neuf, le 25 novembre à 14 heures 30, s'est réunie dans les locaux du Syndicat des Eaux du Vivier de la commune de Niort, la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de Niort, Sciecq, Echiré, Saint-Gelais et Chauray sous la présidence de Madame Frédérique BINET, présidente titulaire.

Membres de la CIAF présents :

Frédérique BINET, Présidente ;
André TOURAINÉ, Président suppléant ;
René BAURUEL, représentant titulaire du Président du Conseil départemental ;
Magdeleine PRADERE, représentante suppléante du Président du Conseil départemental ;
Marc THEBAULT, représentant de la commune de Niort ;
Jean-Michel BEAUDIC, maire de Sciecq ;
Gérard BOBINEAU, représentant de la commune de Saint-Gelais
Claude JARRY, Michel MERCIER, Jérôme TROUVÉ, Mathieu POUGNAND, Claude PASTUREAU, Daniel RENAUD, Daniel VINCENT, Bernard LARCHER, représentants des propriétaires de biens fonciers titulaires ;
Jean-Louis MOREAU, Philippe PASSEBON, Roger NAUDON représentants des propriétaires de biens fonciers suppléants ;
François PETORIN, Olivier MARSAULT, Laurent TARDY, Sylvain LARCHER, représentants des exploitants titulaires ;
Hervé POUVREAU, François LARCHER, représentants des exploitants suppléants ;
Nicole MOREAU, Yanik MAUFRAS, Florent SIMMONET, personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages titulaires ;
Patrick BOUCHENY, personne qualifiée en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages, suppléant ;
Nicole BISSERIER, Olivier UZANU, agents du Département titulaires ;

Entendus à titre d'information :

Frédéric LAREUZE, Société d'aménagement foncier et d'établissement rural ;
Cédric BILLY, Enzo DALMON, Syndicat des Eaux du Vivier ;
Tommy BARBIER, bureau d'étude EAU MEGA ;
Élodie VILESKI, bureau d'étude ECOGEE ;
Stéphane DEVOUGE, géomètre-expert en aménagement foncier, cabinet DEVOUGE

Membres de la CIAF excusés :

Thierry DEVAUTOUR, Maire d'Echiré ;
Jacques BROSSARD, Maire de Chauray ;
René FAURE, Elmano MARTINS, représentants des propriétaires de biens fonciers titulaires ;
Jacques DESMIER, Guy TROUVÉ, représentants des propriétaires de biens fonciers suppléants ;
Wilfried BAILLY, Armand ROQUIER, Jean-Pierre CHAIGNON, François GEAY, Thierry BORDAGE, Stéphane BERNAUD, représentants des exploitants titulaires ;
Janick BAILLY, Thierry PASSEBON, Jean-Claude BAUGET, représentants des exploitants suppléants ;
Jean-Michel GRIGNON, Bernard ROQUIER, personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages, suppléants ;

Aurélié LAFAIYE, Rémy CAPPE, agents du Département suppléants ;
Valérie VIRION, représentante des services fiscaux des Deux-Sèvres ;
Cécile ALEXANDRE, représentante de l'INAO ;

Autres invités excusés (non membre de la CIAF) :

Damien LADIRE, coordinateur régional Re-Sources, Nouvelle Aquitaine ;
Florence BARRE, Agence de l'Eau Loire Bretagne ;
La Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres ;
La communauté d'agglomération du Niortais (CAN) ;

Mme Lucile MAUILLON, agent du Département des Deux-Sèvres, assure les fonctions de secrétaire de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier de Niort, Sciecq, Echiré, Saint-Gelais et Chauray.

La Présidente ouvre la séance et fait l'appel des membres de la commission. Après avoir constaté que cette dernière remplit les conditions requises pour délibérer valablement, Mme BINET rappelle l'ordre du jour :

- 1-/ Présentation de l'état initial du territoire ;
- 2-/ Décision sur l'opportunité de poursuivre l'étude d'aménagement foncier jusqu'à la mise à l'enquête publique ;
- 3-/ Questions diverses.

Mme BINET donne la parole à Cédric BILLY du Syndicat des Eaux du Vivier pour une présentation du contexte. M. BILLY rappelle les enjeux de la qualité de l'eau : le captage des Eaux du Vivier est stratégique pour l'alimentation en eau potable du Sud Deux-Sèvres et fait partie des captages prioritaires Grenelle. Le contrat territorial " Re-Source " 2016-2020 que porte le Syndicat d'Eau du Vivier a pour ambition de réaliser des actions programmées et concertées pour reconquérir la qualité d'eau brute exploitée, avec tous les acteurs du territoire.

Dans le cadre de ce contrat territorial 2016-2020 pour la qualité de l'eau du bassin d'alimentation des captages du Vivier et du Gachet, le Département des Deux-Sèvres est porteur d'une démarche d'aménagement foncier en vu de la protection de l'eau. **L'enjeu, sur ce captage prioritaire, est de limiter durablement les risques de pollutions agricoles en agissant sur la structuration du parcellaire d'exploitations.**

Aussi, dans ce cadre-là, le syndicat a établi une stratégie foncière dont les objectifs seront repris dans le schéma directeur (feuille de route) du projet d'aménagement foncier (Cf. Annexe 1_Stratégie foncière du SEV).

1- / Présentation de l'état initial du territoire :

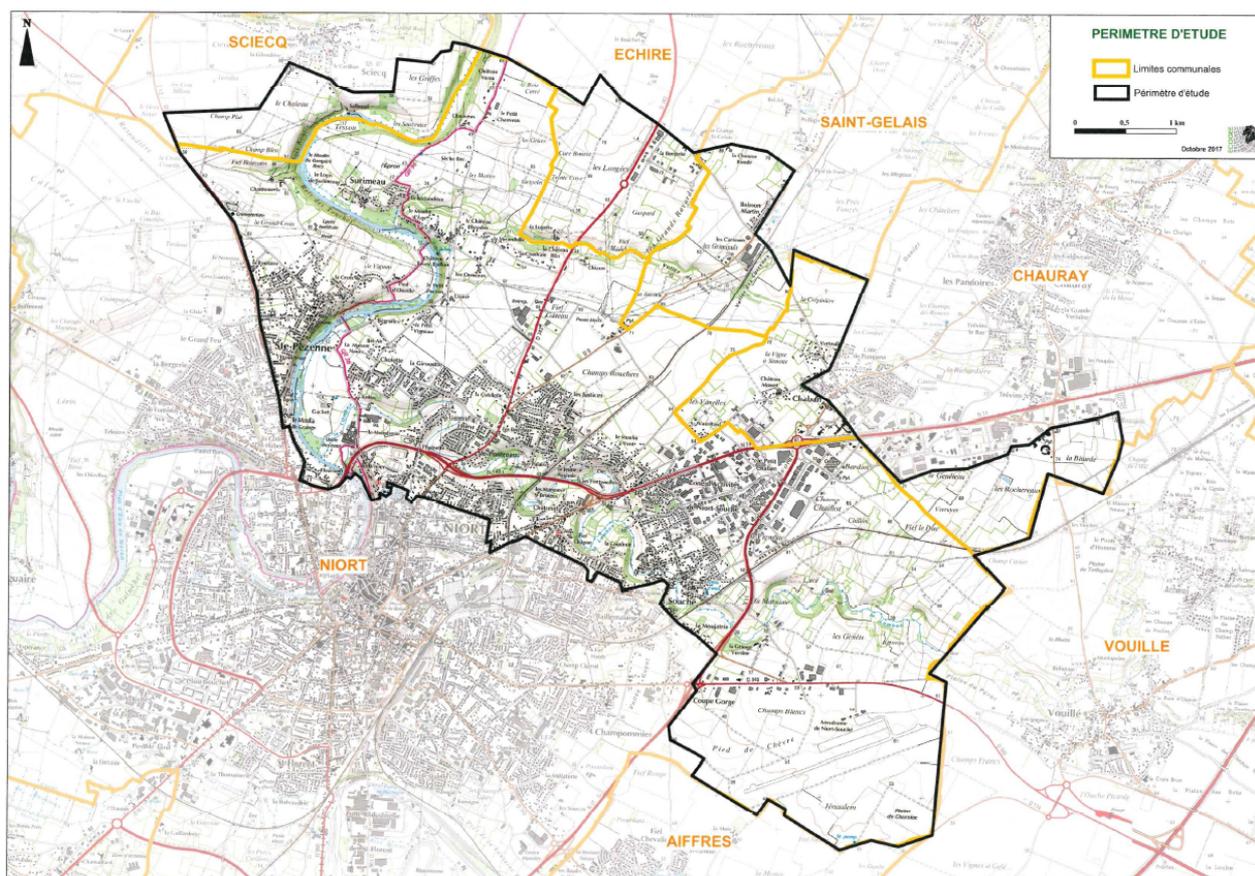
L'état initial est présenté par M. DEVOUGE, géomètre-expert, Mme VILESKI, bureau d'étude ECOGEE et Tommy BARBIER, bureau d'étude EAU MEGA. Il concerne les aspects foncier, environnemental et hydraulique.

Volet foncier (Cf. Annexe 2)

M. DEVOUGE expose l'intérêt d'utiliser l'outil aménagement foncier pour atteindre les objectifs liés à la protection de l'eau :

- **Objectifs :** Prévention des pollutions diffuses, ponctuelles ou accidentelles et protection des milieux aquatiques par la pérennisation des pratiques agricoles favorables à la qualité de l'eau (prairie, culture/maraîchage bio...).
- **Où :** autour des captages et sur les zones sensibles (cf. Annexe 1_Stratégie foncière du SEV)
- **Comment :**
 - Constituer un stock foncier (vente de petites parcelles sans frais d'acte notarié, vente amiable, biens sans maître et vacants...) pour le déplacer dans les zones les plus sensibles
 - Déplacer les réserves foncières du syndicat des eaux du vivier dans les endroits stratégiques identifiés et ainsi pérenniser les pratiques agricoles favorables à la qualité de l'eau
 - Sur la base du volontariat, mettre en place des obligations réelles environnementales (ORE) (cf. Annexe 1_Stratégie foncière du SEV)
 - Réaliser des travaux favorables à la qualité de l'eau (plantation de haies dans des endroits stratégiques, création de bandes enherbées...)
 - Réorganiser la gestion hydraulique à grande échelle (gestion des débits et écoulements)
 - Diminuer le nombre d'îlots d'exploitations et améliorer leur forme (limitation et économie d'intrants)

Etat initial du territoire sur un périmètre d'environ 3300 ha (1788 ha urbain exclu) :



- **Au niveau des propriétés :**
 - Du foncier éclaté donc mobilisable : 77 % des propriétaires ont moins de 2 ha représentant 17% de la surface d'étude de 1788 ha (urbain exclu)

- Une centaine d'hectares pourraient être éligibles au titre des cessions de petites parcelles (sans frais d'acte notarié)
- Une majorité significative de propriétaires (64%) sont mono-îlot représentant 19% de la zone d'étude
- Les autres propriétaires sont pluri-îlots représentant 81 % de la zone d'étude

- Au niveau des exploitations :

- 49 exploitations recensées :
 - . Cultures céréalières_838 ha soit 47 % du périmètre
 - . Prairies (+ légumineuse fourragère)_314 ha soit 18% du périmètre
 - . Le reste se décompose en jachères, fourrages et vergers

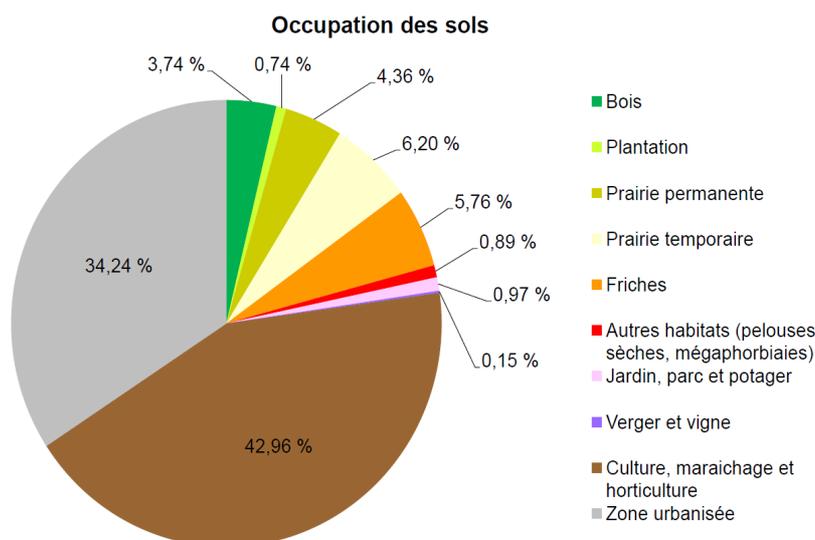
- Recueil des souhaits des communes :

- Protéger les zones les plus sensibles (vallée du Lambon)
- Favoriser la constitution de réserves foncières amiables
- Mettre en place des aménagements paysagers pour une mise en valeur du territoire
- Améliorer la gestion des eaux pluviales
- Améliorer le réseau d'itinéraires de randonnées
- Résoudre les problèmes d'accès sur certaines zones

Volet environnemental (cf. Annexe 3) :

Élodie VILESKEI, du bureau d'étude ECOGEE, présente une synthèse des résultats de l'étude :

- Le périmètre n'est pas directement concerné par un réseau Natura 2000 (sites présents à proximité).
- Le périmètre d'étude est concerné par une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type II : espace qui intègre des ensembles naturels fonctionnels et paysagers, possédant une cohésion élevée et plus riches que les milieux alentours.
- Le périmètre d'étude est concerné par une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)
- Territoire en grande partie artificialisé : environ 2 565 hectares de surface urbanisée et de cultures :



Les données inventoriées par le bureau d'étude sont représentées sur des cartes (cf. Annexe 3) :

- 664 arbres isolés dont 58 remarquables
- 77,24 km de haies arborées, arbustives et buissonnantes

- 12 km d'alignements d'arbres
- 23,66 km de ripisylves
- 31,42 hectares de zones humides (hors commune de Sciecq), toutes situées en bordure de la Sèvre Niortaise
- Nombreuses espèces patrimoniales
- 318 ha de zones à urbaniser (zone AU, 1AU et 2AU)
- De nombreuses servitudes relevées liées au Périmètre de Protection Rapproché immédiat (PPRi), au patrimoine et aux réseaux (aériens, souterrain, gaz).
- Nombreux sentiers de randonnée et itinéraires vélo
- 264 ha de zones d'activités
- 7 passages à gué et 11 passerelles/pont sur le Lambon (hors réseau routier)
- 1 station de pompage et un bassin d'irrigation
- Nombreuses décharges sauvages

Élodie VILESKI précise que les données concernant les zones à urbaniser sont amenées à évoluer avec l'écriture d'un nouveau document d'urbanisme (PLUi).

Volet hydrographie (cf. Annexe 4) :

Tommy BARBIER, bureau d'étude EAU MEGA, présente un résumé des résultats de l'étude hydrographique :

- Estimation de 26 rejets d'eaux pluviales au niveau du Lambon et 9 au niveau de la Sèvre Niortaise
- Le versant agricole est une zone de forte infiltration des eaux. Il ressort donc un problème de transfert diffus dans la nappe.
- La zone urbaine fait office de ceinture de protection hydraulique
- La quasi-absence d'ouvrages hydrauliques au niveau des routes et chemins limitent la continuité hydraulique :
 - . seules les voies ferrées présentent une continuité hydraulique
 - . En cas de fortes pluies, les parcelles agricoles peuvent être inondées en fond de vallée.

Après ces différentes présentations, Mme la Présidente demande à la commission de se prononcer sur la question : la CIAF approuve-t-elle la poursuite de l'étude d'aménagement foncier jusqu'à l'enquête publique ?

A l'unanimité, la commission décide de poursuivre l'étude d'aménagement foncier jusqu'à l'enquête publique.

2- / Questions diverses

Question sur les actions du SEV : pourquoi seuls les agriculteurs sont ciblés concernant cette problématique de l'eau?

Le Syndicat des Eaux du Vivier, à travers son contrat "Re-Source", porte de multiples actions pour la protection de l'eau touchant tous les domaines et notamment les activités urbaines (actions auprès des usines...). Il est toutefois apparu dans les études que 99 % des nitrates proviennent de l'agriculture.

Question sur le projet de rocade de Niort : est-il pertinent de commencer maintenant un projet d'aménagement foncier s'il faut recommencer avec le projet routier?

Aujourd'hui, le projet routier n'est pas suffisamment abouti pour être pris en compte ici. Les calendriers des deux projets (protection de l'eau et projet routier) ne vont probablement pas être en phases.

Remarques :

La problématique de décharge sauvage est soulevée ainsi que la problématique de l'entretien des haies ou des bandes enherbées. Des éléments de réponse seront apportés dans le cadre de l'étude menée.

Il est demandé à ce que la CAN soit présente lors de ces prochaines commissions et plus largement dans le suivi de ce projet. Lucile Mauillon répond que les représentants de la CAN sont invités à chaque réunion de commission.

M. THEBAULT, représentant de la commune de Niort, annonce que la ville est favorable à la poursuite de ce projet.

-oOo-

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17h00 et il a été dressé le présent procès-verbal pour faire et valoir ce que de droit.

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Binet', with a large, sweeping flourish extending to the right.

Frédérique BINET

La Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Lucile', with a large, sweeping flourish extending to the right.

Lucile MAUILLON